Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 60 (1968)
Heft: 6

Artikel: Les effectifs de main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385495

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les effectifs de main-d'œuvre étrangère soumise au contrôle

Selon les données recueillies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, l'effectif des travailleurs étrangers soumis à contrôle atteignait, à la mi-février 1968, au total 472 831 sans les frontaliers et 529 504 avec les frontaliers. Par rapport à l'effectif des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel et des saisonniers, qui était de 480 529 en février 1967, on constate un recul de 7698 ou 1,6%. Le nombre des frontaliers, qui ne font pas partie de la population résidante et ne sont dès lors pas soumis aux mesures de réduction, a progressé durant la même période de 7336 ou 14,9% pour s'inscrire à 56 673.

Ces enquêtes, qui sont effectuées chaque année en février et août, constituent une *statistique du marché du travail* qui renseigne sur le nombre des travailleurs étrangers soumis à contrôle et non pas sur le nombre global des étrangers. Lesdites enquêtes n'englobent que les travailleurs qui sont au bénéfice d'une autorisation leur permettant d'exercer, comme travailleurs occupés à l'année, saisonniers ou frontaliers, une profession dans notre pays pour une durée limitée. Les étrangers qui exercent une activité lucrative et sont au bénéfice d'un permis d'établissement ne sont pas compris dans la présente statistique, vu qu'ils ne sont, au point de vue du marché du travail, soumis à aucun contrôle de la police des étrangers. La Police fédérale des étrangers mène en décembre de chaque année une enquête sur l'effectif de la *population étrangère résidant en Suisse*.

Travailleurs étrangers soumis à contrôle, classés par catégories de permis

Sur l'effectif global de la main-d'œuvre étrangère (sans les étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement), qui s'élevait à 529 504, on comptait 430 838 travailleurs bénéficiant d'un permis annuel (81,4%), 41 993 saisonniers (7,9%) et 56 673 frontaliers (10,7%). Au regard de février 1967, le nombre des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel s'est accru de 1106 ou 0,3%; les saisonniers ont en revanche marqué une diminution de 8804 ou 17,3%. La baisse relativement forte de l'effectif des saisonniers s'explique en partie par le fait qu'en raison du temps hivernal, qui a caractérisé les mois de janvier et février 1968, un nombre important de travailleurs du bâtiment sont certainement entrés dans notre pays plus tard que l'année précédente. En outre, au cours de 1967 environ 7500 saisonniers, en majorité des ouvriers du bâtiment, ont obtenu le permis annuel. Si l'on fait abstraction de ces changements, l'effectif des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel aurait sensiblement fléchi (voir l'aperçu 1).

De plus, il convient de considérer que les diverses branches économiques ne sont pas toutes soumises aux mesures de réduction. L'agriculture et la sylviculture, le service de maison et les professions se

rapportant à la santé ne sont pas soumis aux mesures de réduction. Dans l'industrie de l'hôtellerie et de l'hébergement, les saisonniers ne sont plus soumis à des mesures de réduction à partir du 1er mars 1966. D'autre part, il sied de remarquer que dans les branches soumises à réduction seules les entreprises occupant cinq travailleurs étrangers sous contrôle ou plus ont dû réduire leurs effectifs ; à cet égard, le nombre des travailleurs soumis à contrôle, qui sont occupés dans ces entreprises, n'est pas exactement connu.

Travailleurs étrangers sous contrôle, classés par groupes de professions

L'aperçu 2 montre la répartition *des saisonniers et des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel* entre les principaux groupes de professions, ainsi que les modifications survenues depuis février 1967.

Parmi les travailleurs bénéficiant d'un permis annuel et les saisonniers, ceux de la métallurgie (22,6%) de même que ceux du bâtiment et de l'industrie du bois (15,8%) continuaient d'être les plus fortement représentés à la mi-février 1968. Toutefois, le personnel de l'industrie hôtelière et celui de la branche des textiles et de l'habillement accusaient aussi des taux assez élevés, soit 13,7% et 12,9%. Ces quatre groupes de professions réunissaient à eux seuls à peu près les deux tiers de l'effectif des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel et des saisonniers.

Les professions du bâtiment et de l'industrie du bois ont accusé d'une année à l'autre, en chiffres absolus, les plus sensibles baisses, mais on a également enregistré de fortes diminutions en ce qui concerne le personnel occupé dans l'industrie métallurgique, la branche des textiles et de l'habillement, l'industrie des terres et de la pierre et l'agriculture. Par contre, les professions du groupe des denrées alimentaires, boissons et tabacs ont marqué une régression relativement modeste. On a constaté des hausses en ce qui a trait aux professions du service de maison, de la santé et des soins personnels, aux professions techniques, aux professions de l'horlogerie et de la bijouterie, aux professions de l'industrie chimique, aux professions commerciales et administratives et aux professions de l'industrie hôtelière.

Par rapport à février 1967, le nombre des *frontaliers* a augmenté de 7336 ou 14,9%, ce qui résulte notamment du fait que les frontaliers ne sont pas soumis aux mesures de réduction. L'accroissement de l'effectif des frontaliers a porté en particulier sur ceux occupés dans la métallurgie (+ 2119 ou + 17,3%), les professions commerciales et administratives (+ 1469 ou + 28,0%), l'horlogerie, la bijouterie (+ 835 ou + 50,7%), la branche des textiles et l'habillement (+ 785 ou + 11,2%) ainsi que dans l'industrie chimique (+ 557 ou + 36,0%).

Travailleurs étrangers soumis à contrôle, classés par cantons

Parmi les différents cantons, c'est celui de Zurich qui a enregistré l'effectif le plus important de travailleurs étrangers sous contrôle

(sans les frontaliers), à savoir 102 967. Viennent ensuite les cantons de Berne (51 787, d'Argovie (40 884), de Genève (40 228), Vaud (38 267), Saint-Gall (25 902), du Tessin (22 720), de Bâle-Ville (20 084), Bâle-Campagne (16 266), des Grisons (15 730), de Thurgovie (15 716) et de Soleure (15 222). Ces douze cantons réunissaient à eux seuls 405 773 ou 85,8% du total. L'effectif des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel et des saisonniers a évolué d'une manière différente dans les divers cantons. On a observé de fortes diminutions notamment dans les cantons de Vaud (— 2993 ou — 7,3%), Zurich (— 1446 ou — 1,4%), du Tessin (— 1251 ou — 5,2%), de Schaffhouse (— 600 ou — 8,8%), Soleure (— 480 ou — 3,1%), des Grisons (— 446 ou — 2,9%), de Bâle-Ville (— 446 ou — 2,2%) et de Glaris (— 423 ou — 9,5%). En revanche, on a noté des augmentations dans les cantons de Genève (+ 1677 ou + 4,4%), Fribourg (+ 143 ou + 2,6%), d'Obwald (+ 93 ou + 8,7%), d'Appenzell Rh.-Int. (+ 48 ou + 7,9%), du Valais (+ 33 ou + 0,4%) et d'Uri (+ 20 ou + 1,9%).

Les frontaliers, qui ne sont pas soumis aux mesures de réduction, revêtent une importance en particulier dans les cantons du Tessin (16 868), de Bâle-Ville (11 287), Genève (8703), Saint-Gall (3560), Bâle-Campagne (3424), d'Argovie (2919), de Schaffhouse (2346), Zurich (1572), Berne (1543), Neuchâtel (1348) et de Thurgovie (1288). Le nombre des frontaliers s'est sensiblement accru avant tout dans les cantons de Bâle-Ville (+ 2218), Genève (+ 1584), d'Argovie (+ 856), de Zurich (+ 711), Berne (+ 516), Neuchâtel (+ 396) et de Bâle-Campagne (+ 355), alors qu'on a constaté des reculs dans les cantons du Tessin (— 183), du Valais (— 123) et de Soleure (— 4).

Travailleurs étrangers sous contrôle, classés par pays d'origine

Si l'on procède à un classement par pays d'origine des travailleurs étrangers soumis à contrôle (sans les frontaliers), on s'aperçoit que les Italiens continuent d'être en tête avec 301 095 ou 63,7%. Suivent ensuite, loin en arrière, les Espagnols avec 63 810 ou 13,5%, les Allemands avec 43 138 ou 9,1%, les Autrichiens avec 15 817 ou 3,3% et les Français avec 12 687 ou 2,7%. En outre, 36 284 ou 7,7% des travailleurs au bénéfice d'un permis annuel et des saisonniers sont des ressortissants d'autres Etats.

D'une année à l'autre, l'effectif des Italiens a régressé de 12 560 (— 4,0%) et celui des Allemands de 1225 (— 2,8%), tandis que le nombre des Espagnols (+ 2344 ou + 3,8%), des Français (+ 177 ou + 1,4%) et des ressortissants des autres Etats (+ 4527 ou + 14,3%) a progressé.

L'aperçu ci-dessous montre la répartition des frontaliers entre les divers Etats et la modification de leur effectif en comparaison de l'année précédente:

	Effectif des frontaliers à la mi-février 1968	Augmentation ou diminution par rapport à février 1967
Allemands	15 306	+ 3 297
Français	18 582	+ 3 563
Italiens	18 301	— 33
Autrichiens	3 578	+ 401
Espagnols	101	+ 33
Autres Etats	805	+ 75

Tableau 1

Travailleurs étrangers soumis à contrôle, classés par catégories de permis

Relevé de février	Travailleurs occupés à l'année	Saisonniers	Ensemble	Frontaliers	Total
	Effectif des travailleurs étrangers sous contrôle				
1961	275 086	37 174	312 260	36 681	348 941
1962	355 249	51 565	406 814	38 796	445 610
1963	415 241	52 634	467 875	44 537	512 412
1964	439 657	61 694	501 351	44 893	546 244
1965	457 688	56 312	514 000	47 018	561 018
1966	436 846	55 830	492 676	43 730	536 406
1967	429 732	50 797	480 529	49 337	529 866
1968	430 838	41 993	472 831	56 673	529 504
	Variation par rapport à l'année précédente				
	En chiffres absolus				
1962	+ 80 163	+ 14 391	+ 94 554	+ 2 115	+ 96 669
1963	+ 59 992	+ 1 069	+ 61 061	+ 5 741	+ 66 802
1964	+ 24 416	+ 9 060	+ 33 476	+ 356	+ 33 832
1965	+ 18 031	— 5 382	+ 12 649	+ 2 125	+ 14 774
1966	— 20 842	— 482	— 21 324	— 3 288	— 24 612
1967	— 7 114	— 5 033	— 12 147	+ 5 607	— 6 540
1968	+ 1 106	— 8 804	— 7 698	+ 7 336	— 362
	En pour cent				
1962	+ 29,1	+ 38,7	+ 30,3	+ 5,8	+ 27,7
1963	+ 16,9	+ 2,1	+ 15,0	+ 14,8	+ 15,0
1964	+ 5,9	+ 17,2	+ 7,2	+ 0,8	+ 6,6
1965	+ 4,1	— 8,7	+ 2,5	+ 4,7	+ 2,7
1966	— 4,6	— 0,9	— 4,1	— 7,0	— 4,4
1967	— 1,6	— 9,0	— 2,5	+ 12,8	— 1,2
1968	+ 0,3	— 17,3	— 1,6	+ 14,9	— 0,1

Tableau 2

Travailleurs sous contrôle occupés à l'année et saisonniers, par groupes de professions

Groupes de professions	Effectif en février 1968	Variation Février 1968 par rapport à février 1967	Variation Février 1967 par rapport à février 1966
Agriculture, horticulture ...	7 042	— 420	+ 150
Alimentation, boissons et tabacs	20 146	— 70	— 139
Professions de l'industrie textile	27 952	— 985	— 1 486
Habillement	33 038	— 945	— 1 462
Professions de l'industrie chimique.....	8 027	+ 299	— 277
Métallurgie	107 040	— 3 317	— 5 410
Horlogerie, bijouterie.....	11 023	+ 477	— 90
Terres, pierre et verre	10 356	— 636	— 311
Bois et liège.....	17 868	— 569	— 1 182
Bâtiment	57 016	— 5 733	+ 293
Professions de l'industrie hôtelière	64 833	+ 112	+ 256
Service de maison.....	19 819	+ 2 060	— 95
Professions commerciales et administratives	20 622	+ 253	— 942
Personnel technique	12 130	+ 497	— 534
Santé et soins personnels ...	12 077	+ 610	+ 35
Autres professions.....	43 842	+ 669	— 953
Total	472 831	— 7 698	— 12 147